

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 222875 - Invocation à dire quand on entre dans sa maison

---

### question

Nous souhaitons que vous nous donniez une fatwa à propos des invocations à dire quand on entre dans sa maison. Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a jugé faible le hadith utilisé fréquemment en cette circonstance. Il s'agit de la parole du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui): **Quand on entre dans sa maison, qu'on dise: Seigneur, je Te demande...Et puis qu'on salue sa famille.** Le même hadith a été déclaré bon par Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Si on retient le jugement du Cheikh al-Albani sur le hadith, que doit-on dire au moment d'entrer dans sa maison? Peut-on se contenter de la basmalah (Au nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux)?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Abou Dawoud (5096) a rapporté par la voie de Chourayh ibn Oubayd d'après Abou Malick al-Ash'ari que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand on entre dans sa maison, qu'on dise: Seigneur, je Te demande de faire une bonne entrée et une bonne sortie. Au nom d'Allah, nous entrons et au nom d'Allah nous ressortirons et c'est à notre Maître que nous nous confions.** Et puis on salue sa famille. »

Ce hadith est faible à cause de l'interruption de la chaîne entre Chourayh ibn Oubayd et Abou Malick (P.A.a) Abou Hatim dit: **Ce que Chourayh ibn Oubayd rapporte d'Abou Malick al-Acha'ari est interrompu.** Voir at-Tahdhiib (4/329).

Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) avait jugé le hadith authentique mais

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

quand il s'est rendu compte que sa chaîne souffre d'une rupture , il l'a déclaré faible. Ce qui lui fit dire: « J'avais cité ce hadith dans as-sahihah sous le n° 225.Par la suite, l'un des étudiants (Puisse Allah lui accorder une bonne rétribution) a attiré mon attention sur une rupture entre Chourayh et Abou Malick. Je l'ai constaté moi-même dans un autre hadith que j'ai cité pour corroborer le hadith présenté dans as-sahiah sous le n°1502.Gloire à Celui qui ne s'égaré ni n'oublie. Je demande à Allah Très-haut de ne pas nous tenir rigueur ni ici-bas ni dans l'au-delà.

La principale référence sur le sujet est la parole d'Ibn Abi Hatim dans al-Maraassil (p.60-61) reçue de son père en ces termes: **Chourayh ibn Oubayd al-Hadhrami n'a pas été le contemporain d'Abou Oumamah, ni d'al-harith ibn al-Harith ni al-Miqdam. Ce que Chourayh rapporte d'Abou Malick al-Acha'ari souffre d'une rupture.** Al-Alaaiy l'a confirmé dans Djaame at-Tahssil (283/237) Muhammad ibn Awf abonde dans le même sens en réponse à la question: « Chourayh a-t-il entendu (un hadith) auprès de l'un des compagnons du Prophète (Bénédictin et salut soient sur lui)? Car il a dit: « Je ne le crois pas puisqu'il n'emploie pas l'expression: **j'ai entendu** bien qu'il fût un homme sûr. » Voilà ce qui est dit dans at-Tahdhiib. Extrait succinct de Silsilatoul ahaadith adh-dhaiifah (12/731-732).

Pourtant le hadith est jugé bon par un nombre d'ulémas comme Ibn Mouflih dans al-Adaab ach-chariyyah (1/400) et Cheikh Ibn Baz dans ses fatwas (26/35).Celui qui l'estime bon et l'applique ne doit pas être critiqué car prendre un hadith bon ou faible relève des questions susceptibles être l'objet d'un effort personnel d'interprétation. La faiblesse du hadith et son contraire sont soutenus par des ulémas, même si sa faiblesse reste plus défendable.

Voici un exemple: on pourrait appliquer le hadith en se disant que sa faiblesse n'est pas grave ou que son contenu est corroboré par des habits authentiques reçus à propos du dhikr à dire au moment d'entrer dans sa maison, entre autres excuses et interprétations acceptables selon la loi religieuse. Voir la réponse donnée à la question n° [44877](#).

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Deuxièmement, ce qui se confirme dans la Sunna et dans les propos des ulémas est qu'on mentionne Allah quand on entre dans sa maison puis on Le rappelle et salue même s'il n'y avait personne dans la maison.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Il est recommandé à celui qui entre dans sa maison de dire: « au nom d'Allah, de multiplier le rappel d'Allah et de saluer, qu'il y ait quelqu'un dans la maison ou pas. car Allah Très-haut a dit: **Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d'Allah, bénies et agréables.**

(Coran,24:61) Extrait d'al-Adhkaar (P.23).

On lit dans l'encyclopédie juridique (8/92): **Selon la majorité des jurisconsultes, la prononciation de la tasmiyah (Au nom d'Allah... est instituée dans toute affaire importante; d'une pratique cultuelle ou pas. »** Voir le Tafsir d'Ibn Kathir (1/120).

Dans son sahih (2018) Mouslim a rapporté d'après Djabir ibn Abdoullah qu'il avait entendu le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dire: «Quand quelqu'un entre dans sa maison et rappelle Allah lors de son entrée et quand il mange, Satan dit: **Vous ne dînez pas et ne passerez pas la nuit (ici).** Quand on entre sans mentionner Allah, Satan dit: « Vous pouvez passer la nuit (ici). Si en plus il mange sans mentionner le nom d'Allah, Satan dit: **Vous pouvez diner et passer la nuit (ici).**

Dans Mirqat al-mafaatiih (7/2693) al-Qari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit: **Pour al-Qadi, il (Satan) s'adresse à ses collaborateurs en leur disant : aucune chance pour vous cette nuit auprès des membres de cette famille car ils ont pris des précautions pour se protéger et protéger leur nourriture. En vérité, Satan profite de l'inadvertance et de l'oubli qui détournent l'individu de la remémoration du Clément. Quand on est alerte et bien averti et se remémore Allah en tout ses états, Satan reste incapable de nous égarer et de nous détourner. Mieux, il en désespère définitivement.** Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question n°

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

[20818](#) et la réponse donnée à la question n° [77208](#).

Allah Très-haut le sait mieux.